

Demande déposée le 28/02/2023	
Par :	Monsieur RODRIGUEZ Claude
Demeurant à :	5 RUE DU CENDRE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	5 RUE DU CENDRE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AE 35
Nature des Travaux :	VOLETS ROULANTS - FACADE PEINTURE MENUISERIES (régularisation)

N° DP 063 214 23 G0024

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

VU la déclaration préalable présentée le 28/02/2023 par Monsieur RODRIGUEZ Claude.

VU l'objet de la déclaration :

- pour VOLETS ROULANTS - FACADE PEINTURE MENUISERIES (régularisation) ;
- sur un terrain situé 5 RUE DU CENDRE à LES MARTRES DE VEYRE.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UG.

Vu l'affichage en mairie, le 06/03/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier.

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 14/3/2023

Le Maire,



par délégation
Pham

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.